

Avec le temps et les changements d'employeurs, il est parfois difficile de se souvenir de l'ensemble des contrats de retraite supplémentaire individuels ou collectifs que nous possédons. Parallèlement, les assureurs ne disposent pas forcément des coordonnées à jour des titulaires, entre les déménagements, changements d'employeurs, et autres événements. **Le risque est alors que le contrat tombe en déshérence**, c'est-à-dire que le gestionnaire ne puisse tout simplement pas verser, au terme du contrat, le capital ou la rente à son bénéficiaire.

Afin d'améliorer l'accès à l'information pour les bénéficiaires, **un nouveau service en ligne**, gratuit, vient de voir le jour sur le site [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr).

#### De quels contrats parle-t-on ?

Il s'agit des contrats souscrits au sein des entreprises (*notamment les contrats « article 83 »*). Vous pouvez désormais savoir, de façon simple, si vous êtes bénéficiaire d'un ou plusieurs contrats d'épargne retraite supplémentaire souscrits par votre employeur ou ex-employeur.

Vous pourrez également y retrouver les contrats souscrits à titre individuel (*tels le PERP, le Madelin, le PER individuel*).

#### Que représente cette déshérence ?

L'Autorité de contrôle prudentiel et des résolutions (ACPR) a signalé en 2018 que le stock de contrats non liquidés par les assurés ayant atteint l'âge de 70 ans représentait 1,8 milliard d'euros.

#### Comment accéder à ce nouveau service ?

Vous devez vous rendre sur le site [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr), **dans votre espace personnel**. Un onglet « mon épargne retraite » a été créé à cet effet. La base de données du service est en cours de chargement (*sachant que les gestionnaires ont l'obligation de la mettre à jour au moins une fois par an*). Si aucun produit n'apparaît, il est possible que l'information n'ait pas encore été transmise ou qu'une erreur soit survenue. Vous avez alors la possibilité de revenir ultérieurement sur la page dédiée ou de contacter directement l'organisme de gestion de retraite supplémentaire auprès duquel vous pensez avoir enregistré des droits.

#### Quelles informations retrouver sur ce site ?

Nous vous invitons à naviguer sur le site [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) car vous pourrez également y trouver votre **relevé de carrière**, **une estimation de votre pension de retraite** ou encore un espace dédié aux **démarches en ligne** (*correction de carrière, demandes de retraite, etc.*).

#### La retraite, un sujet (trop ?) compliqué !

Dans le cas où vous ne trouvez pas les réponses à vos questions, notamment sur l'estimation de vos droits à retraite, **n'hésitez pas à nous contacter**.

*Achévé de rédiger le 25 octobre 2022*